



## LIGUE HOCKEY COMPÉTITION FRANC SUD

### POLITIQUE DES TOURNOIS

#### 01- CONFIRMATION DE TOURNOIS PROTÉGÉS

- 1- Dans le but d'accélérer la confection de la cédule régulière de la saison à venir, chaque organisation doit faire connaître les tournois qu'elle désire protéger au plus tard le 15 août de chaque année.
- 2- Si une organisation ne rencontre pas l'échéancier établi au numéro 1, ce sont les tournois de la saison qui se termine qui sont AUTOMATIQUENT reconduits.
- 3- La ligue autorise la protection maximale de trois (3) tournois annuellement.

#### 02- CHANGEMENT(S) DE TOURNOI(S)

- 1- Une autorisation sera accordée à une équipe de changer de tournoi pour un des motifs suivants :

- a) Le tournoi protégé n'offre plus la division et la classe de l'équipe;
- b) Le tournoi modifie sa date de présentation après la parution du calendrier de Hockey Québec ou après la confection de la cédule de la ligue;
- c) L'équipe est refusée au tournoi protégé;
- d) Autre motif jugé acceptable par le bureau des gouverneurs de la ligue.

- 2- Pour obtenir l'autorisation de changer de tournoi, une équipe doit suivre la procédure suivante :

- a) La demande doit être adressée au directeur général de la ligue;
- b) La demande doit être accompagnée d'une preuve de refus (lettre du tournoi ayant refusé l'équipe);
- c) La demande doit mentionner le nouveau tournoi visé.

- 3- Si telle autorisation amène un ou des changement(s) au calendrier régulier de la ligue, il revient au directeur général d'assurer le suivi de ce ou ces changement(s).

#### 03- ÉMISSION DES PERMIS DE TOURNOIS

- 1- L'émission des permis de tournois relève du directeur général.
- 2- Chaque équipe a droit à trois (3) permis de tournois annuellement
- 3- Une équipe pourra recevoir ses permis de tournois lorsqu'elle aura remplie toutes les exigences d'enregistrement.

#### 04- QUATRIÈME (4È) TOURNOI

##### Balises établies par Hockey Québec Chaudière Appalaches

- La région de Québec remet trois (3) permis de tournois par équipe.
- **Un quatrième (4è) tournoi ne devra en aucun temps demander une modification au calendrier de la ligue.**
- Ce **quatrième (4è) tournoi** pourra être autorisé dans le but de sauver un tournoi en péril dans la région de Québec Chaudière Appalaches seulement.
- Ce **quatrième (4è) tournoi** pourra être autorisé en raison du désistement d'une équipe dans un tournoi de la région de Québec Chaudière Appalaches seulement.
- Il n'y aura aucun frais d'inscription demandé à une équipe de relève suivant les points **3 et 4** ci-haut.